



POLITIQUE/ASSEMBLÉE NATIONALE - BILINGUISME

Le député Jean-Luc Reitzer interpelle la ministre de l'Éducation nationale

Le député Jean-Luc Reitzer a interpellé dernièrement la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem sur sa politique en faveur du bilinguisme, et sur le devenir de l'enseignement de l'allemand dans les établissements scolaires français « tout particulièrement dans l'est de la France. » « Député d'une circonscription frontalière, au contact de la Suisse alémanique et de l'Allemagne, je sais que l'apprentissage de l'allemand est une obligation pour nos territoires », a expliqué Jean-Luc Reitzer. Ajoutant : « Il contribue d'abord à l'ouverture au monde des élèves, mais aussi et surtout, il facilite leur insertion professionnelle. » Le député rappelant que « pas moins de 60 % de la population active travaillent de l'autre côté de la frontière. »

Concernant la réforme du collège, Jean-Luc Reitzer a rappelé à la ministre ses annonces, à savoir : les élèves ayant bénéficié à l'école élémentaire de l'enseignement d'une autre langue vivante que l'anglais pourront se voir proposer un enseignement dans cette langue à compter de la classe de sixième, et une augmentation des postes offerts au recrutement en allemand passant de 443 en 2014 à 514 en 2015. »

Le bilingue est « un gage de réussite [...] »

Le député a alors interrogé Najat Vallaud-Belkacem sur « le manque chronique d'enseignants germanophones » prenant en exemple les difficultés rencontrées notamment dans les classes bilingues d'écoles de Village-Neuf dès la rentrée scolaire. « Enfin dans le cadre de la réforme territoriale – et vous savez combien nous y avons été opposés et le restons – le recteur de l'académie de Nancy-Metz a été désigné comme futur recteur coordinateur pour la région Grand Est. Cette nomination, madame la ministre, renforce l'inquiétude de tous les acteurs locaux quant à la priorité qui sera donnée – ou ne sera plus donnée – au bilinguisme en Alsace », a par ailleurs poursuivi Jean-Luc Reitzer.

De son côté, la ministre de l'Éducation nationale a assuré qu'« à la rentrée 2016, tous les élèves commenceront l'apprentissage de la langue vivante 1 en classe de CP et non plus en classe de CE1. Ils continueront cet apprentissage dans la continuité et la progressivité tout au long de leur scolarité. Cela représentera un gain considérable pour la maîtrise de cette langue vivante 1, qui peut bien sûr être l'allemand. Sur le bilinguisme, soulignant « qu'il est un gage de réussite, il serait donc injuste de ne le réserver qu'à quelques élèves, mais on ne va pas refaire ici le débat du printemps dernier. C'est précisément pour sortir de cette contradiction que nous avons voulu cette réforme du collège qui avance d'une année, de la classe de quatrième à la classe de cinquième, le début de l'apprentissage d'une langue vivante 2. Cela favorisera toutes les langues vivantes 2 en accordant 25 % de temps supplémentaire pour son apprentissage au collège. »

Une continuité dans les apprentissages linguistiques

« Comme je l'ai annoncé, a poursuivi la ministre, j'ai souhaité que, pour la première fois, soit mise en place une politique nationale de pilotage de la carte académique des langues afin que les choses ne dépendent plus du volontarisme de tel ou tel recteur. Nous aurons, territoire par territoire, une garantie de continuité dans les apprentissages linguistiques et de diversité linguistique. » La ministre a par ailleurs déclaré son souhait « de multiplier le nombre de professeurs habilités à enseigner l'allemand dans les écoles ». « À la rentrée 2016, des enseignants du second degré pourront, sur la base du volontariat, compléter leur service en école élémentaire. J'ai par ailleurs entamé un dialogue avec Nikolaus Meyer-Landrut, ambassadeur d'Allemagne en France, pour que nous puissions recruter des étudiants allemands comme assistants de langue, là où des besoins n'auront toujours pas été satisfaits », a-t-elle assuré.

Enfin, sur "dossier" Village-Neuf, « il s'agit en réalité d'un problème de remplacement. En effet, une enseignante n'a pas pu assurer son service à la rentrée pour des raisons médicales. Son remplacement va être assuré à partir du 15 novembre (...) » Faisant référence à la réforme territoriale, la ministre a déclaré que « le recteur coordinateur n'a pas compétence sur la politique linguistique des différentes académies. » La carte académique des langues reste, toujours selon la ministre, « bel et bien une compétence des recteurs d'académie. »

